

**38ème session du groupe de travail de l'Examen périodique universel**

**LETTONIE**

(Genève, le 11 mai 2021)

**Intervention du Luxembourg**

Je vous remercie.

Le Luxembourg souhaite la bienvenue à la délégation de la Lettonie et la remercie pour la présentation de son rapport national.

Le Luxembourg salue les efforts fait par la Lettonie pour lutter contre la traite des personnes et de l’existence d’une assistance publique globale et de services d’aide aux victimes de la traite.

Nous souhaitons formuler les trois recommandations suivantes à la Lettonie :

1. Ratifier la Convention du Conseil de l’Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l’égard des femmes et la violence domestique, la Convention européenne sur la nationalité et la Convention du Conseil de l’Europe sur la prévention des cas d’apatridie en relation avec la succession d’États ;
2. Elargir le mandat du Bureau du Médiateur pour y inclure la promotion et la protection des droits des femmes et de l’égalité des sexes ;
3. Réviser sa législation pour y inclure une définition de la torture qui soit conforme à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

Je vous remercie.

*[Temps de parole : 1 min 15 ; n. 10 ; 11.05.21 matin]*